



Arrêté portant délégation de signature

Le Maire de Leforest

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que Madame Perrine LERAT, Attaché territorial, exerce les fonctions de Directrice Générale des services et que dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Christian MUSIAL, Maire de la commune de LEFOREST, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Perrine LERAT, Directrice Générale des Services pour :

- la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 5 000 €,

à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : La signature par Madame LERAT des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Comptable Public de la collectivité.

Fait à Leforest le

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Le Maire,
Monsieur Christian MUSIAL

REÇU EN PREFECTURE

le 01/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-062-216204974-20230901-RN2023_08-R

Je, soussigné, Madame Perrine LERAT, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester éventuellement auprès du Tribunal administratif de LILLE.

Notifié le : 01/09/2023

Signature de l'Agent :

